

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN.E CONSULTANT.E CHARGÉ.E DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CAPITALISATION

Titre du Projet : Tèt ansanm pou grangou kaba (TAGK)

« *Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve (Haut Artibonite)* ».

Code de référence : FED/2018/402-492

Organisation : Progettomondo

Lieu de travail : Port au Prince

Type de contrat et montant de la prestation : Prestation de service – 16.000,00 USD toutes taxes comprises

Durée de la prestation : Six (6) mois

Dépôt des offres : 10 décembre 2021, à 23 heures 59 minutes GMT

Le projet « **Tèt ansanm pou grangou kaba**: *Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve (Haut Artibonite)* » est mis en œuvre par un Consortium d'ONG internationales et d'organisations haïtiennes avec l'ONG italienne Progettomondo (PMM) comme chef de file. Il est financé par l'État haïtien et l'Union Européenne dans le cadre du **Programme Multisectoriel de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PMSAN)** en Haïti et vise à « renforcer les communautés et les ménages vulnérables confrontés à l'insécurité nutritionnelle et alimentaire en s'attaquant à ses causes profondes dans le Haut Artibonite ». Le projet a démarré le 15/12/2018 pour une durée de 47 mois.

Dans le cadre de ce projet, PMM entend s'attacher les services d'un.e consultant.e chargé.e de la réalisation d'une étude de documentation et de capitalisation des bonnes pratiques.

1. Contexte et justification

1.1. Contexte du Projet

Haïti est considéré comme le pays le plus pauvre de l'espace de la Caraïbe (136ème PNB/habitant mondial) et continue à faire face à un taux élevé et croissant de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle, particulièrement sensibles aux chocs et crises qui sont devenus récurrents. Les taux de malnutrition aiguë et de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 5% et de 22%.

Le département du Haut-Artibonite (HA) et plus spécifiquement les deux communes d'Anse-Rouge et Terre-Neuve, dans l'arrondissement de Gros Morne, qui sont dans une zone socio économiquement et géographiquement isolée du pays, présentent des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec les taux parmi les plus élevés dans le pays : 54% des ménages en insécurité alimentaire, modérée et sévère, (CNSA, mai 2017), prévalence de la malnutrition globale de 35,7% (MSPP, SMART 2016). Des études de la

Banque Mondiale ont montré une corrélation entre le degré d'insécurité alimentaire et le degré de pauvreté des ménages, en particulier dans les zones rurales. A cela s'ajoute la faiblesse dans la mise en œuvre d'une réelle stratégie de SAN de la part des collectivités locales et services techniques déconcentrés (STD).

Le Programme Indicatif National (PIN) pour Haïti du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) a identifié la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) comme l'un de ses quatre secteurs de concentration, ce qui est entre autres reflété dans le "Programme multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel visant les populations les plus vulnérables" (PMSAN 11^{ème} FED 2017-2022). L'objectif général du PMSAN est de réduire la proportion de la population qui souffre de la faim et la malnutrition en Haïti. Son objectif spécifique est que « *les populations reçoivent des services de base leur permettant de renforcer durablement leur sécurité alimentaire et nutritionnelle* ». Ce programme s'appuie sur deux volets : (1) Renforcement de la gouvernance intersectorielle de la SAN au niveau national et départemental, à travers une assistance technique et d'un devis-programme ; (2) Développement des services de base à destination des plus vulnérables dans le Nord-Ouest (NO) et le Haut-Artibonite (HA) à travers des actions d'ONG sur le terrain.

Ce second volet a fait l'objet, en 2018 d'un appel à propositions (AàP), (EuropeAid/156669/DD/ACT/HT). L'objectif général de cet AàP était de réduire la proportion de la population qui souffre de la faim et de la malnutrition en Haïti et son objectif spécifique de développer des services de base à destination des plus vulnérables dans le Nord-Ouest et le Haut Artibonite. Il était réparti en deux lots : (1) Valorisation des productions, filières agricoles et des ressources naturelles locales et renforcement des filets sociaux à travers une approche nutritionnelle et de promotion des produits locaux ; (2) Prévention de la malnutrition et traitement de la malnutrition aiguë. Quatre consortiums d'ONG ont été retenues sur le lot 1, dont celui mettant en œuvre cette intervention. Deux consortia ont été retenus sur le lot 2.

Le Projet « *Tèt ansanm pou grangou kaba: Programme de valorisation des productions locales, de protection des bassins versants et de renforcement de filets de sécurité sociale pour l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des populations vulnérables d'Anse Rouge et Terre Neuve (Haut Artibonite). FED/2018/402-492 - (TAGK)* » vise à renforcer les communautés et les ménages vulnérables confrontés à l'insécurité nutritionnelle et alimentaire en s'attaquant à ses causes profondes dans le Haut Artibonite.

L'action est mise en œuvre par le consortium constitué de Progettomondo Mlal (PMM), chef de file, le Gruppo di Volontariato Civile – WeWorld (GVC-WW), AMURT-Haïti et le Centre de Recherche et de Formation Économique et sociale pour le Développement (CRESFED).

1.2. Les interventions menées dans la zone cible de la capitalisation du projet

Le projet FED/2018/402-492, intitulé *Tèt ansanm pou grangou kaba* et faisant partie du Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutrition (PMSAN), financé par l'Union européenne et mise en place par le consortium Progettomondomlal/AMURT/GVC/CRESFED dans les communes de Anse Rouge et Terre Neuve (Haut Artibonite).

L'action vise à renforcer les communautés et les ménages vulnérables confrontés à l'insécurité nutritionnelle et alimentaire en s'attaquant à ses causes profondes dans le Haut Artibonite. Dans un contexte marqué par le changement climatique (chocs récurrents dans la zone) et par des services de base limités, l'objectif est de casser la chaîne de transmission intergénérationnelle de pauvreté multidimensionnelle et d'insécurité alimentaire chronique, en mettant l'accent sur les communautés, ménages et enfants les plus marginalisés et vulnérables. Dans cet objectif, l'action proposée entend piloter un « modèle de résilience » sensible à la nutrition, qui puisse (i) protéger et récupérer les ressources naturelles (protection des bassins versants), (ii) promouvoir les filières productives locales y compris le sel (aussi à travers la promotion de l'entrepreneuriat social), (iii) encourager l'inclusion des ménages les plus vulnérables dans de dynamiques de développement socioéconomique.

Objectif General : Réduire la proportion de la population qui souffre de la faim et de la malnutrition et renforcer la résilience des populations vulnérables, dans les régions ciblées par l'Intervention : communes d'Anse Rouge et de Terre Neuve (Haut Artibonite).

Objectif Spécifique 1 : Gouvernance de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) renforcée dans les communes ciblées par l'Intervention ;

Objectif Spécifique 2 : Meilleure qualité des services de base en matière de SAN dans les communes ciblées par l'Intervention.

2. Objectifs et activités de la consultation

Pour qu'une organisation progresse et s'adapte aux changements, elle doit se convertir en organisation d'apprentissage et extraire des leçons de ses expériences avec l'objectif d'identifier et de comprendre les bonnes pratiques. Les dites bonnes pratiques améliorent la forme dans laquelle l'organisation fonctionne. Cependant, si des mesures ne sont pas prises pour analyser, pour systématiser et pour partager les connaissances acquises dans les projets, la mémoire institutionnelle ne sera pas transmise, on encourra dans les mêmes erreurs, le succès de nos expériences ne se connaîtra pas et on perdra l'opportunité d'améliorer, en empêchant de cette façon aussi bien la diffusion des bonnes pratiques. Une bonne pratique n'est pas seulement une pratique qui est définie bonne, mais c'est une pratique qui a démontré qu'elle fonctionne bien et produit de bons résultats, et, par conséquent, elle est recommandée comme modèle. La capitalisation d'expériences est donc un processus par lequel une expérience (avec ses succès et ses échecs) est identifiée, valorisée et documentée. Ce processus systématique d'étude, permettra de tirer des enseignements et contribuer à la définition d'un modèle d'intervention. Grâce à cette démarche de systématisation, la pratique peut changer et s'améliorer et pourra, par la suite, être appropriée par d'autres acteurs.

Par la suite on identifie certains des critères que le.e consultant.e devra utiliser pour déterminer si une pratique peut être définie « bonne » et recommandée comme modèle dans le cadre de l'étude de systématisation :

- **Ayant fait ses preuves et obtenu de bons résultats.** Une « bonne pratique » a prouvé sa pertinence stratégique comme le moyen le plus efficace pour atteindre un objectif spécifique, elle a été adoptée avec succès et a eu un impact positif sur les individus et/ou les communautés.
- **Durable aux niveaux environnementaux, économique et social.** Une « bonne pratique » répond aux besoins actuels, en particulier aux besoins essentiels des plus démunis, sans pour autant compromettre la capacité de répondre aux besoins futurs.
- **Sensible au genre.** Une description de la pratique doit montrer de quelle manière les acteurs, hommes et femmes, impliqués dans le processus, ont pu améliorer leurs moyens d'existence.
- **Techniquement réalisable.** La faisabilité technique constitue la base d'une « bonne pratique ». Elle doit être simple à apprendre et à mettre en œuvre.
- **Résultant d'un processus participatif.** Les approches participatives sont essentielles en ce qu'elles permettent de générer un sentiment d'appropriation des décisions et des actions.
- **Reproductible et adaptable.** Une « bonne pratique » doit avoir un potentiel de reproductibilité et doit donc pouvoir être adaptée à des objectifs similaires dans des contextes différents.
- **Réduire les risques de catastrophes/crises.** Une « bonne pratique » contribue à la réduction des risques environnementaux pour renforcer la résilience.

L'étude de documentation et de capitalisation des bonnes pratiques devra :

- Expliquer quels sont les principaux acteurs impliqués ou promoteurs du processus ;
- Expliquer le changement ou l'innovation résultant de l'application de la pratique dans les différents domaines concernés :
 1. Protection et aménagement des « bassins versants » et de Gestion Intégrée des Ressource en Eau (GIRE) ;
 2. Renforcement de la « chaine de valeurs » des filières porteuses (maïs, sorgho, patate douce, haricots, maraichage) et renforcement de la société civile ;
 3. Filière sel : production, transformation et renforcement, commercialisation ;
 4. Renforcement de filets de protection sociale et mise en place d'une stratégie de graduation au profit des ménages vulnérables ;

5. Reconstruction du cheptel des familles vulnérables autour de l'élevage des petits ruminants (caprins) et de la volaille (poules).
 6. Extension et renforcement des mécanismes d'épargne solidaire (AVEC) ;
 7. Renforcement des dispositifs existants de gouvernance locale de la SAN ;
 8. Elaboration participative d'un schéma d'aménagement intercommunal du bassin versant pour la GNR d'Anse Rouge et de Terre Neuve ;
 9. Renforcement de Comités Communaux de Protection Civile et mise en place de stratégies de protection et réduction des risques en cas de catastrophe.
- Expliquer non seulement les réussites mais aussi les échecs, car ils permettent d'identifier les faiblesses qui ont été relevées, permettant ainsi d'améliorer la pratique ;
 - Expliquer les facteurs critiques de succès qui ont déclenché ce qui a été observé comme un changement positif ;
 - Expliquer quels sont les risques et les contraintes impliqués dans l'application de la pratique.
 - Expliquer quel est l'impact sur la communauté (sur la base d'une validation appropriée reposant sur des approches participatives en vue de mobiliser les parties prenantes) ;
 - Systématiser les processus, les expériences et les résultats obtenus pendant l'implémentation du projet ;
 - Comparer et capitaliser les différents systèmes et méthodologies utilisées ;
 - Identifier les apprentissages significatifs d'ordre technique, de gestion, méthodologiques et du point de vue du renforcement institutionnel des acteurs concernés promus par le projet avec et à travers l'implication des organisations partenaires en charge de la mise en œuvre du projet.

La capitalisation vise à produire des connaissances à partir de l'étude de la pratique et à travers un processus rigoureux et systématique de production, analyse et retro-alimentation de l'information, qui doit impliquer directement les principaux acteurs qui ont participé aux activités visant à produire des changements. D'une manière générale, nous pouvons définir la systématisation comme une lecture critique d'une expérience, qui à partir de la reconstruction et l'organisation logique de l'enchaînement des événements, permet de découvrir ou expliciter la logique du processus vécu, les facteurs intervenants (positifs et négatifs), la façon dont ils sont liés les uns aux autres et pourquoi ils ont interagi de la manière identifiée.

Le rapport se présentera sous forme de chapitres et paragraphes numérotés, suivant le modèle détaillé dans le paragraphe suivant (paragr. 3). **La longueur du rapport final (rédigé en français) du projet devrait être entre 15.000-20.000 mots, en excluant le résumé d'orientation et les annexes.**

Le.a consultant.e chargé.e du travail de terrain (Capitalisation Team Leader) peut apporter des modifications à la structure du rapport pour répondre à des besoins et conditions spécifiques tant que le contenu principal est maintenu et que le flux d'informations et d'analyse reste cohérent et clair. Cependant tout changement doit être accordé et discuté avec le.a consultant.e chargé en représentation de l'organisation contractante de coordonner le travail de capitalisation (Capitalisation Manager).

Le.a consultant.e devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents narratifs et financiers relatifs au projet (**sources secondaires**), et étudier ou reconstituer (si celui-ci n'est pas disponible) l'évolution historique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront mis à disposition sous la responsabilité du Systématisation Manager et le responsable du terrain de l'organisation contractante (Coordinateur Expatrié du Projet). Dans le cadre de la mission du terrain, avant et postérieurement, il rassemblera les données nécessaires du point de vue des sources documentaires secondaires (éventuel étude de faisabilité, POA, publications éventuelles, matériel audio-vidéo, aide-

mémoire des éventuelles précédentes missions d'évaluation, convention de financement et avenants éventuels, aide-mémoire des éventuelles missions de supervision, les documents de stratégie pays et éventuellement de stratégie sectorielle, les documents de politique générale et sectorielle du pays partenaire, toutes autres informations indispensables sur la zone géographique, le secteur, les acteurs bénéficiaires, partenaires et bailleurs de fonds).

- Contextuellement le consultant devra recueillir toutes les **sources primaires** nécessaires pour la réalisation de son étude à partir de la prévision d'entretiens semi-structurés avec les informateurs clés, parties prenantes et participants, appuyés par des listes de contrôle et/ou des protocoles d'entretien ; observation directe lors des visites de terrain ; enquêtes et questionnaires. Il organisera de séances de travail avec les coordinateurs des projets de PMM et de ses partenaires sur place et à distance, bénéficiaires directs, autres acteurs concernés tels que les autres partenaires des projets, les autorités locales, autorités nationales des secteurs impliqués dans le PMSAN, représentants des autres projets implémentés dans la même zone, bénéficiaires et autres stakeholders. La préparation de ces activités devrait prendre en compte des critères couvrant toutes les variables suivantes : représentation des différents groupes d'acteurs impliqués ; représentation des composants et des résultats du projet ; représentation des connaissances ou niveau de participation dans les différentes étapes du projet ; questions cohérentes avec l'objet de la systématisation.

3. Cadre de référence modèle de la capitalisation

Le modèle de l'étude de systématisation devra suivre la table de matière suivante :

A. Abréviations

Quand une abréviation est utilisée pour la première fois dans le texte, elle devra être expliquée dans son intégralité, elle sera incluse dans la liste des acronymes si elle est utilisée de manière répétée dans le rapport.

B. Résumé d'Orientation

Le résumé d'orientation devra :

- Représenter environ 5% du rapport principal, en excluant les annexes
- Fournir les informations clé sur le processus et la méthodologie de la systématisation
- Illustrer les principaux résultats et conclusions en termes d'enseignements tirés, facteurs clés de succès, bonnes pratiques expérimentées.

I. INTRODUCTION

- 1.1. Objectif de la systématisation
- 1.2. Méthodologie de la systématisation

II. CONTEXTE DU PROJET

- 2.1 Localisation (description du contexte géographique de la zone d'intervention)
- 2.2. Caractérisation socio-économique des bénéficiaires (qui sont les bénéficiaires ou le groupes-cibles ?)
- 2.4. Description des parties prenantes/acteurs (quels sont les institutions, partenaires, agences de mise en œuvre et donateurs concernés par la bonne pratique et quelle est la nature de leur implication dans la formulation/conception et exécution de l'action ?)
- 2.4. Description générale du secteur de la Santé Alimentaire et Nutritionnelle en Haïti

III. RÉFLEXION CRITIQUE DE L'EXPERIENCE

- 3.1. Réflexion critique sur la situation initiale (quel est le contexte, la situation de départ dans la zone d'intervention par rapport à la problématique soulevée).

- 3.1.1. Résultat 1
- 3.1.2. Résultat 2
- 3.1.3. Résultat 3

IV. RÉFLEXION CRITIQUE SUR LE PROCESSUS

4.1. Réflexion critique sur la méthodologie utilisée (quelle a été la démarche et de quelle manière le processus expérimenté a pu aborder la problématique de départ, permettant d'obtenir des résultats positifs - si est-t-il le cas - et finalement conduire à la bonne pratique ? Quelles sont les difficultés rencontrées et les défis à relever ? Comment ont été ils abordés ?)

V. RÉFLEXION CRITIQUE SUR LE RESULTATS PLUS IMPORTANTS

5.1. Réflexion critique sur l'impact du projet et les changements principaux produits (quel est l'impact généré par les bonnes pratiques expérimentées sur les moyens d'existence des bénéficiaires, hommes et femmes, en expliquant les différences éventuelles pour les uns et les autres ? Les moyens d'existence des bénéficiaires se sont-ils améliorés en termes environnemental, social, financier et/ou économique ; et si applicable, sont-ils plus résilients ? Et si oui, comment ?)

VI. CONCLUSIONS

- 6.1. Principaux succès et échecs
- 6.2. Enseignements tirés
- 6.3. Bonnes pratiques
- 6.4. Recommandations (Quels sont les éléments à mettre en place pour que la pratique soit pérenne au niveau institutionnel, social, économique et environnemental ? Quelles sont les possibilités de reproduire la bonne pratique à plus grande échelle ?)

VII. ANNEXES

Les annexes peuvent comporter :

- Les termes de référence
- La liste des personnes rencontrées
- Le calendrier de la mission
- Le compte rendu des entretiens de terrain
- La liste des documents consultés
- Les modèles des questionnaires réalisés et soumis pour la collecte de données

4. Méthodologie préconisée

4.1. Les étapes

Etape 1 : faire germer l'idée ≈ Pourquoi ? Quoi ?

Etape 2 : définir les modalités ≈ Qui ? Quand ?

Etape 3 : revisiter l'action ≈ Comment ?

Etape 4 : produire du contenu

Etape 5 : diffuser le produit de la capitalisation

4.2. Etape 1 « faire germer l'idée ≈ Pourquoi ? Quoi ? »

Il est essentiel de :

- a. Déterminer vos motivations à initier un projet de capitalisation (Réflexion collective à travers discussion avec opérateurs, comités techniques, etc.) ;

- b. Définir l'objet à capitaliser (spécifier l'objet précis de la capitalisation et à quels enjeux on souhaite répondre. Il faut faire un choix : celui d'un angle d'analyse ;
- c. Déterminer l'utilisation de la capitalisation (définir qui sont les destinataires primaires, secondaires, etc. et quel support prendre pour la diffusion.)

4.3. Etape 2 : « définir les modalités »

Identifier une équipe de capitalisation

- Qui est le responsable de la capitalisation ?
- Qui a des savoirs, savoir-faire, un vécu à partager ?
- Qui est le moteur de cette dynamique ?

Choisir le moment de la capitalisation

- Soit à la fin du projet/programme ;
- Soit tout au long.

4.4. Etape 3 : revisiter l'action

Définir le dispositif d'échange et débats

- Créer un climat de confiance ;
- Analyser, confronter et partager les expériences/connaissances.

Repérer les points d'inflexion de l'action (projet) « quand y-a-t-il eu un changement et quels changements ?

- Analyser les acteurs impliqués et leurs relations ;
- Recueillir les témoignages des acteurs liés à l'objet ou l'expérience à capitaliser ;
- Collecter plusieurs expériences liées à une même problématique d'où observations d'expériences similaires dans d'autres départements.

Analyser et classer les savoir faire

- Quels sont les savoirs transposables, ceux qui sont spécifiques à la zone écologique par exemple, etc.

4.5. Etape 4 : produire du contenu

- Synthétiser les savoirs et savoir-faire et élaborer le produit final de la capitalisation
- Important : la personne ou équipe en charge de la production de ce support, se positionne en « rapporteur de paroles » et non en experts.
- Ce qui est rapporté doit « conserver l'essence narrative de l'expérience ».

4.6. Etape 5 : diffuser le produit de la capitalisation

A ce stade, il faut se poser les questions :

- A qui le produit peut-il être utile ?
- Quels seraient les usages du produit ?
- Comment faire évoluer les comportements grâce au produit de la capitalisation ?
- Comment restituer le savoir-faire dans une logique d'action nouvelle, d'identification d'alternative ?

5. Compétences requises au/à la consultant.e.

Les compétences requises pour réaliser l'étude de capitalisation sont celles d'un.e consultant.e ou bien d'une équipe d'experts couvrant les domaines suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+ 5 en sciences sociales, économie ou toute autre discipline apparentée ;
- Avoir cinq (5) ans minimums d'expérience dans la conception et l'analyse des questions relatives à la protection sociale, filets sociaux, agroécologie, protection en gestion des ressources naturelles en Haïti ;
- Expérience en matière de coopération au développement (minimum 3 ans d'expérience dans le secteur)
- Expérience de travail dans des pays similaires (minimum 3 ans d'expérience) ;
- Excellentes capacités rédactionnelles en langue française.

6. La durée et la période de l'étude

- ✓ Le.a consultant.e aura à disposition environ 6 mois pour réaliser l'étude de capitalisation (à partir de janvier 2022). Le Consultant entamera les tâches **en Janvier 2022** et les achèvera **à la fin de Juin 2022** ;
- ✓ Le.a contractant.e soumettra des rapports périodiques sur le degré d'avancement et les difficultés rencontrées ;
- ✓ A l'achèvement des tâches, un rapport final sur support électronique sera adressé à PMM en **Juillet 2022**.

7. Traitement économique

Le montant maximal de la consultance est de 16.000,00 USD toutes taxes comprises. Progettomondo assurera la prise en charge des déplacements du consultant de Port-au-Prince aux Gonaïves. Tous les coûts et charges d'organisation liés à la logistique pour la mise en œuvre des missions de terrain du/de la consultant.e seront à la charge du projet.

8. Conditions et critères d'appréciation des offres

Le.a consultant.e devrait présenter une proposition technique et une offre financière pour réaliser l'étude aux adresses indiquées plus bas.

8.1. Contenu de la proposition technique

- ✓ Présentation de la structure et ou du/de la consultant.e principal.e et description de ses expériences en matière d'étude de capitalisation de projets de développement y compris la liste des études déjà réalisées ;
- ✓ Description de la méthodologie et du plan de travail que le.a consultant.e compte mettre en place pour accomplir la mission ;
- ✓ Liste nominative du personnel que le.a consultant.e compte utiliser pour accomplir la mission ;
- ✓ Diplômes et CV du personnel clé proposé (un seul CV par poste proposé) ;
- ✓ Observations et suggestions sur les présents Termes de référence.

8.2. Critères d'appréciation des offres

Les critères d'appréciation des offres sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'appréciation des offres se fera selon les conditions éliminatoires suivantes :

- ✓ Conformité des offres avec les exigences de la soumission ;
- ✓ Etude des offres techniques ayant satisfait les conditions de conformité de la soumission suivant les différents critères d'appréciation sur un barème total de 100 points ;

- ✓ Analyse des offres financières pour les offres ayant obtenu au moins 65 points à la suite de l'étude de la proposition technique.

Tableau 1 : Critères d'appréciation des offres techniques

Critères	Barème
Critère 1 : Méthodologie proposée pour la conduite de la mission	
- Compréhension des TDR	10
- Clarté de la présentation de l'offre	10
- Efficacité et clarté du chronogramme/planning des activités	5
- Adéquation de la méthodologie avec objectifs et résultats attendus	20
Sous total 1	45
Critère 2 : Capacité du consultant principal et compétitivité de l'équipe proposée	
- Expertise, expérience professionnelle du consultant principal dans le département de l'Artibonite	5
- Expertise, expérience professionnelle du consultant principal dans les questions de protection sociale, filets sociaux, agroécologie, protection en gestion des ressources naturelles en Haïti	15
- Expérience dans la conduite d'étude de capitalisation/systématisation	25
- Compétitivité de l'équipe proposée en fonctions des expertises appropriées proposés	10
Sous total 2	55
Total général	100

Tableau 2. Critères d'appréciation des offres financières

Critères	Note
Clarté du budget	20
Cohérence de budget	20
Réalité des coûts	30
Compétitivité du coût	30
Total	100

8.3. Délai de dépôt des offres

Le consultant doit déposer une offre technique pour réaliser l'enquête et une offre financière par courrier électronique **au plus tard le vendredi 10 décembre 2021, délais de rigueur.**

Adresses email pour envoi des offres par courrier électronique :

- ✓ Coordonnateur du projet « TAGK » : haiti.pergolotti@progettomondo.org
- ✓ CC : Coordonnateur Pays de Progettomondo : haiti.coordination@gmail.com

Numéro de téléphone pour toute autre information : 29 91 21 21